

## ELEMENTS DE SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE

### Avant-propos

Dans le cadre de la démarche engagée en vue de son renouvellement, l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) a demandé aux services de l'Etat qu'une mission d'inspection soit nommée pour procéder à une évaluation de son action.

Cette mission a été conduite par trois Inspecteurs Généraux du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, du Ministère de la Culture et de la Communication et du Ministère de l'Education Nationale. Elle a auditionné 45 personnalités, représentantes des différentes institutions membres de l'Office et des partenaires de l'OPLB.

La mission n'avait pas pour objet d'effectuer un contrôle administratif ou comptable, ni d'étudier de manière approfondie la mise en œuvre et les résultats des actions initiées par l'OPLB, mais d'apprécier l'adéquation de l'outil créé en 2004 par les pouvoirs publics aux missions qui lui avaient été confiées et de formuler un certain nombre de recommandations quant au renouvellement du GIP.

### **I. La mission a enregistré la satisfaction générale exprimée par les membres fondateurs et les partenaires...**

En effet, **l'Office Public de la Langue Basque a répondu aux attentes de ses fondateurs :**

- en donnant un nouvel élan à la politique linguistique grâce à des méthodes d'intervention pertinentes et efficaces
- en mettant en place un mode de fonctionnement garantissant la participation effective de ses membres fondateurs
- en donnant corps à la convention signée entre l'Education Nationale et le Conseil Général en matière d'enseignement
- en permettant une réelle rationalisation et une plus grande transparence des relations avec le monde associatif
- en structurant des relations partenariales avec les autorités compétentes en matière de politique linguistique dans la Communauté Autonome Basque

### **II. ... tout en soulignant les limites rencontrées dans la mise en œuvre d'une politique linguistique efficiente**

La mission a particulièrement mis en valeur que, si une des caractéristiques de l'OPLB est le recours **au principe de subsidiarité et la recherche de l'effet levier dans la mise en œuvre de la politique linguistique**, elle a également relevé que la condition principale de l'exécution de ces principes tenait pour l'essentiel dans la capacité de l'Office à mobiliser des moyens d'animation suffisants.

Faute d'y parvenir dans tous les champs de l'action linguistique, l'Office n'a pas pu saisir toutes les opportunités qui se présentaient à lui.

Ainsi, **la mission a conclu que le renforcement de la capacité d'ingénierie** assurée par l'équipe technique de l'Office ne devait pas être considéré comme une simple charge de fonctionnement mais comme **une priorité incontestable** au regard de toutes autres formes de sollicitations.

### **III. La mission a également formulé un certain nombre de recommandations afin de conforter l'action de l'Office**

Ces recommandations sont de deux ordres : les premières sont relatives à la reconduction de l'outil et aux ajustements à apporter pour conforter sa capacité d'action et les secondes à la mise en œuvre de la politique linguistique.

- La reconduction fait l'objet d'un consensus de l'ensemble des membres fondateurs, elle doit être menée **avec l'objectif de maintenir le "pacte fondateur" de l'Office.**

Pour ce faire, la mission recommande pour la période 2010-2016 :

- **de confirmer le choix du Groupement Intérêt Public** de préférence à toute autre solution juridique car le GIP est garant de la mobilisation des membres fondateurs et convient au caractère encore "jeune" de la structure
- **d'apporter des ajustements limités à la convention constitutive** (dénomination officielle du groupement, statut des personnels,...)
- **de préserver les équilibres entre les principaux contributeurs de l'Office** (Etat, Région, Département) tels qu'ils résultent de la répartition des droits statutaires et se traduisent dans les engagements financiers
- **de clarifier le rôle du commissaire du gouvernement et de redéfinir celui de Délégation Générale à la langue française et aux langues de France auprès de l'OPLB.**

- La mise en œuvre de la politique linguistique s'est inscrite dans le cadre du Projet de Politique Linguistique adopté en 2006. Pour autant la totalité des objectifs décrits n'ont pas été atteints et on ne peut envisager qu'ils le soient totalement dans la nouvelle période qui s'ouvre. C'est la raison pour laquelle un exercice d'auto-évaluation mené par l'Office en 2009 a abouti à la rédaction d'une proposition de cadre opérationnel, déclinaison réaliste du Projet de Politique Linguistique pour la période à venir, reposant sur le recours au principe de subsidiarité et sur la recherche systématique de l'effet de levier.

L'orientation générale de ce document vise à opérer une montée en puissance des domaines de l'usage tout en confortant l'action déployée dans les domaines de la transmission.

**La mission d'inspection a validé ce choix et engage les membres à l'approuver et à prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre autour des recommandations présentées ci-après :**

#### **1. Gestion et affectation des moyens :**

- Détermination rigoureuse des priorités dans la déclinaison opérationnelle
- Renforcement des moyens d'ingénierie
- Mobilisation des membres dans le cadre de leurs responsabilités propres (ex : place de la langue dans l'audiovisuel public, formation des personnels territoriaux).

## **2. Priorités et orientations à mettre en œuvre :**

- Rééquilibrage des choix vers les domaines de l'usage
- Priorisation dans les domaines de l'usage des domaines relevant de la convivialité et susceptibles de toucher particulièrement, mais non exclusivement, les jeunes publics

## **3. Mesures à prendre par les membres fondateurs :**

- Confortement des capacités d'expertise dans les différents services de l'Etat
- Consolidation de l'articulation avec l'Institut Culturel Basque
- Développement du partenariat avec les collectivités locales
- Structuration de la concertation avec les membres du Comité Consultatif dans la mise en œuvre de la politique linguistique